

ASSEMBLÉE NATIONALE
26 février 2025

RENFORCER L’EFFECTIVITÉ DES DROITS VOISINS DE LA PRESSE - (N° 991)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 8

AMENDEMENT

présenté par
M. Balanant

ARTICLE PREMIER

I. – À la première phrase de l’alinéa 14, après la deuxième occurrence du mot :

« des »

insérer le mot :

« droits ».

II. – En conséquence, à la même première phrase du même alinéa 14, supprimer les mots :

« ou l’autre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.